

Stratégie académique de formation territorialisée des formateurs en compétences psychosociales (CPS)

Dans le cadre de la montée en puissance des besoins de formation en compétences psychosociales, l'Académie de La Réunion met en place une nouvelle stratégie de formation territorialisée, avec l'appui de l'EAFC, visant à renforcer le vivier de formateurs sur l'ensemble des bassins académiques.

Cette stratégie novatrice permettra de répondre efficacement aux demandes croissantes tout en garantissant la qualité et la cohérence des actions de formation en CPS à travers l'ensemble du territoire académique.

Cette stratégie s'appuie sur la création de **pôles territorialisés de ressources** composés d'**ambassadeurs CPS**. Ces ambassadeurs auront pour mission d'animer des formations de sensibilisation sur les compétences psychosociales (module 1 du parcours de formation académique CPS), et d'assurer ainsi une diffusion harmonisée des contenus pédagogiques à l'échelle académique.

1. Objectifs stratégiques

- Créer **quatre pôles ressources de formateurs interdégrés**, territorialement ancrés sur les bassins de l'académie (Nord, Ouest, Est, Sud).
- Impulser une **formation de formateurs** afin de **certifier des « ambassadeurs CPS »** chargés de déployer le module de sensibilisation de manière autonome et fidèle aux orientations nationales et académiques.

2. Stratégie

Enjeu et objectif : former des personnels du premier et du second degré, répartis sur leurs territoires respectifs, capables d'animer **le module 1 de sensibilisation du parcours de formation CPS** (voir partie Annexe) de manière autonome tout en respectant **une charte de fidélité d'implémentation**.

3. Public cible et modalités de sélection

La stratégie prévoit d'avoir **60 ambassadeurs CPS sur l'académie de La Réunion** (15 ambassadeurs par bassin : Nord, Ouest, Est, Sud).

Le public visé inclut **tout type de public de l'éducation nationale (1D ou 2D), qu'il soit ou non devant élèves répondant aux critères ci-dessous** :

- Avoir des compétences dans l'animation de formation (de préférence avoir le CAFFA ou le CAFIPEMF *mais cela n'est pas obligatoire*).
- Avoir des connaissances déjà solides sur la thématique des CPS (de préférence avoir déjà suivi des formations CPS) et une posture incarnante, bienveillante et soutenante.
- Être disponible au moins une demi-journée pour pouvoir assurer les actions de formation (au moins une action de formation sera demandée).

Ex : conseillers pédagogiques, enseignants, personnels RASED, infirmiers, CPE, etc.

Les formateurs devront être **identifiés de manière rigoureuse et ciblée au regard des critères exposés ci-dessus**, en fonction des bassins également :

- Pour le 1D : par les IEN1D, sous couvert de Mme l'IA-DAASEN-1D-CLG.
- Pour le 2D : par les chefs d'établissement, les IA-IPR, les IEN2D.

Les conseillers du recteur seront également sollicités pour cette identification.

Un formulaire de recensement sera envoyé aux personnes concernées pour effectuer le recensement.

Le comité de pilotage restreint CPS effectuera les choix des ambassadeurs *si la liste dépasse les 15 places par bassin*.

4. Formation des ambassadeurs CPS

Une **formation de deux jours** dédiée aux ambassadeurs CPS se tiendra au mois de décembre 2024, **les mardi 17 et mercredi 18 décembre** (les lieux seront précisés au mois de novembre, les personnes concernées recevront un OM). Cette formation permettra aux futurs ambassadeurs CPS de s'approprier le contenu et les méthodes pédagogiques du module 1, et de garantir **une mise en œuvre fidèle des objectifs du parcours de formation CPS**.

À l'issue de leur formation, **les formateurs seront certifiés comme « formateurs de niveau 1 » en CPS**, leur permettant de déployer ce module en respectant une charte établie conjointement par l'EAFC et le référent académique CPS.

5. Charte des « ambassadeurs CPS »

À l'issue de la formation, une charte des « ambassadeurs CPS » devra être signée.

Cette charte a pour vocation de **garantir la qualité et la cohérence des formations dispensées**, en s'assurant que :

- Le module 1 du parcours académique de formation CPS est animé conformément aux préconisations académiques.
- Les formateurs s'inscrivent dans la stratégie de déploiement territoriale et relayent les préconisations nationales et académiques.
- Les actions menées soient rigoureusement documentées et rendues compte aux responsables hiérarchiques.

6. Déploiement et suivi

Le **déploiement des formations de sensibilisation CPS** par les ambassadeurs est programmé à partir de **février 2025**. Les formations se dérouleront localement dans chaque bassin, en fonction des besoins du terrain, et en cohérence avec les préconisations académiques et nationales.

- Les formateurs seront encouragés à **co-animer** les formations pour renforcer leurs compétences.
- Après un minimum de deux à trois animations du module 1, les formateurs deviendront des ressources pérennes pour leur territoire.
- Un **tableau de bord** centralisé permettra de suivre les actions par le comité de pilotage restreint CPS, et de solliciter les formateurs en fonction des besoins du terrain, avec l'appui et l'aval des inspecteurs et chefs d'établissement concernés.

7. Rémunération

Dans le 2D, les ambassadeurs CPS pourront être rémunérés sous forme de vacations (mise en place de FIL à l'échelon local).

Dans le 1D, les actions de formation pourront se faire dans le cadre des missions de la personne recrutée (ex : CPC, coordonnateur de réseau...). La rémunération se fera à la discrétion de l'inspecteur concerné.

8. Annexe : parcours académique de formation CPS

Le parcours académique de formation CPS a été créé par la CARDIE, validé par l'EAFIC, avec le soutien des chercheurs R. SHANKLAND et D. TESSIER. **Les ambassadeurs CPS auront pour mission de déployer le « Module 1 de sensibilisation » sur leur bassin.**

PARCOURS DE FORMATION CPS <small>Co-construit dans le cadre du groupe de travail sur les CPS, sous le regard de R. Shankland, dans le cadre du projet Unirès, en partenariat avec l'EAFIC</small>		
Parcours 1	Modules de sensibilisation (PRAF-FIL)	Module 1 : Découvrir-Expérimenter Durée : 6 heures Des apports théoriques à la lueur des neurosciences affectives et sociales. Des activités expérientielles. Module 2 : Approfondir la découverte ! Durée : 3 heures (distantiel)
Parcours 2	Modules de découverte et appropriation des CPS (FIL, à la demande, selon les besoins des équipes)	Trois modules de 3 heures pour engager un accompagnement via des ateliers réflexifs.
Parcours 3	Modules pour aller plus loin (FIL) Développer ses propres CPS Développer les CPS des élèves	Module 1 : Développer et renforcer les compétences cognitives Durée : 6 heures • Activités expérientielles, réflexives. • Partage d'outils. • Réflexion sur la transférabilité. Module 2 : Développer et renforcer les compétences émotionnelles Durée : 6 heures • Activités expérientielles, réflexives. • Partage d'outils. • Réflexion sur la transférabilité. Module 3 : Développer et renforcer compétences sociales Durée : 6 heures • Activités expérientielles, réflexives. • Partage d'outils. • Réflexion sur la transférabilité.
Parcours 4	Modules « Pour aller plus loin » (FIL)	Deux modules d'accompagnement et de suivi sur le terrain Accompagnement dans la construction de séquences formelles, séances via des analyse de pratiques, des classes ouvertes, et ateliers réflexifs Durée : 6h chaque module
Parcours 5	Modules pour devenir « expert » - formateur (PRAF)	Trois modules de 3 heures chacun : • Développer les CPS dans des séquences pédagogiques • Approfondir la posture selon la théorie de l'autodétermination • Découvrir l'approche centrée solution Trois modules de 3 heures chacun pour expérimenter ces approches.

